

## ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE1102

présenté par  
M. Lioger, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 15, substituer à la référence:

« L.312-2 »,

la référence :

« L.312-3 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.